

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON**

**AVIS PUBLIC**

**Concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil  
d'administration pour l'année 2019**

Conformément aux dispositions de l'article 597 du Code municipal, avis est par les présentes donné que la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon a adoptée le 26 septembre 2018 le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2019, qui se tiendront à l'hôtel de ville de Macamic au 70, rue principale et qui débuteront à **19 heures**, aux dates suivantes :

- 30 janvier
- 27 mars
- 29 mai
- 25 septembre
- 27 novembre

**Donné à Macamic, ce 27 septembre 2018.**



**Joëlle Rancourt,  
Secrétaire-trésorière**